

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

24 conseillers présents sur 33 en exercice

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier à 18 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, Mme SAINT MARD, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme GREEN, Mme MOREAU, Mme BREISTROFF, M. COLOMBO, M. MADELLA, M. TRICHIES, Mme NOEL, Mme GATTO, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme GAUROIS, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. HIRSCHHORN (procuration à M. HORY), M. SCHWICKERT (procuration à M. PAULINE), M. MENDES TEIXEIRA (procuration à M. LISSMANN), Mme LEBARD (procuration à M. IGEL), Mme BOCHET (procuration à Mme SAINT MARD), M. BIEBER (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme HANSE (procuration à M. MAESTRI), Mme HAZEMANN (procuration à Mme CASCIOLA), M. HOUNNOU (procuration à Mme JACOB VARLET).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Assistait en outre à la séance : Mme ADAM

Date d'envoi de la convocation : 18 janvier 2021

M. HORY : Avant de commencer la séance, je voudrais vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, même si cette nouvelle année, pour l'instant, ressemble fortement à celle que nous avons connue en 2020. En espérant qu'il y ait un espoir au bout de cette nuit particulièrement détestable, mais c'est important de pouvoir se voir et de se souhaiter les vœux pour cette nouvelle année. Je voudrais également vous annoncer une bonne nouvelle, puisque le 1^{er} février ouvrira sur le quartier Paul Joly le pôle médical. Il y a à ce jour, mais c'est encore évolutif, deux médecins, deux kinésithérapeutes, deux infirmières. En ce temps de pandémie, l'offre médicale dans notre ville augmente, c'est réconfortant. Je vous propose de désigner la secrétaire de séance, à savoir Madame Lucie GUENIER DELAFON, directrice générale des services. J'imagine que personne ne s'oppose à ceci. Cela me permet de saluer les 70 internautes qui nous suivent actuellement sur la page Facebook de la ville, ou sur YouTube, en espérant qu'ils seront un peu plus nombreux par ailleurs. Je vous fais état des procurations. Comme vous le savez, nous avons des impératifs sanitaires et donc tous nos collègues ne peuvent être présents. J'ai demandé personnellement à chacun d'eux de ne pas venir pour respecter les règles sanitaires de distanciation. Ils ont donné procuration et je les en remercie. On sait qu'ils sont avec nous par les réseaux sociaux. Enfin je vous propose de passer à l'adoption du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020. Y a-t-il des interventions ?

M. NOWICKI : Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire pour vos bons vœux. A notre tour, mes colistiers se joignent à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, vous souhaiter surtout une bonne santé et puis qu'on puisse revivre comme avant cette crise sanitaire. Comme vous le dites, on regrette que certains des élus ne peuvent participer ce soir pour des raisons bien sûr sanitaires à cette séance. Bon, il aurait peut-être été pertinent d'organiser cette séance en visio conférence, ce qui aurait permis à l'ensemble du conseil d'être présent. Comme je vous l'avais suggéré dans mon courrier. J'aurai une intervention à faire concernant le procès-verbal que vous nous soumettez au vote. Ce procès-verbal est le reflet des débats que nous avons eus, même si je n'approuve pas le déballage de la vie privée que vous avez pu faire sur une élue. En revanche, il est indiqué que l'excuse de Madame GAUROIS n'est pas valable. Le motif de cette absence, certes excusée, n'a pas été voté ou débattu lors du conseil. Ce jugement est basé uniquement sur votre pouvoir discrétionnaire. Vous faites aussi référence à l'article L 2541-9 du CGCT qui pourrait amener notre assemblée à décider, un jour, de l'exclusion d'un élu du conseil municipal. Donc nous allons émettre une réserve sur notre vote. En effet, nous ne pouvons approuver les mots « sans excuse valable » pour l'absence de Madame GAUROIS, car nous n'avons pas débattu, ni voté l'invalidité de son excuse. Nous voterons donc pour ce procès-verbal, avec cette réserve.

Mme GAUROIS : Je vous remercie également pour les bons vœux. Donc, chers collègues, comme vous le savez depuis le mois de novembre, je fais l'objet d'attaques personnelles sur plusieurs pages Facebook. Sous couvert de l'anonymat, un individu dont je soupçonne l'identité, se permet de ne pas respecter mon droit à la vie privée. Il devra alors en répondre. Les posts poubelles publiés par ce personnage ont ensuite été partagés sur la page Facebook du groupuscule politique de la majorité. Par conséquent, le responsable de cette page n'a pas respecté non plus mon droit à la vie privée. Chers collègues, le conseil municipal est l'assemblée délibérante, élu de la commune, chargée de régler les affaires de la commune. Pourtant, lors du conseil municipal dernier, du 21 décembre, des informations poubelles de Facebook ont été reprises et le maire a demandé qu'elles soient inscrites au procès-verbal de la séance. En plus des témoins, de la vidéo du conseil et surtout du procès-verbal qui témoigne du comportement inapproprié que je dénonce ce soir, je demande que les deux interventions des pages 2 et 3 du procès-verbal concernant ma vie privée soient supprimées, ainsi que les séquences correspondantes sur les enregistrements audio et vidéo. Lors de ce conseil, Monsieur le Maire, vous avez aussi déclaré que j'avais envoyé un mail pour excuser mon absence et donné une procuration à Christian NOWICKI, mais que selon vous, cela n'était pas suffisant. Le procès-verbal me mentionne donc actuellement comme sans excuse valable. Des conseillers municipaux depuis plusieurs mandats sont régulièrement absents, et n'ont jamais été notés comme sans excuse valable à partir du moment où ils envoyaient un mail d'excuse. Lors du dernier conseil, neuf conseillers pouvaient également être absents et ils apparaissent tous comme excusés avec procuration, comme ce qui a toujours été fait depuis six ans que j'étais élue. Afin que nous puissions savoir à quoi correspond une excuse valable pour vous Monsieur le Maire, peut-être faudrait-il lire en séance les mails d'excuse des conseillers. Mais sans doute chacun d'entre nous, tout comme moi d'ailleurs, s'y opposerait au nom du droit, au respect de la vie privée. Enfin si mon absence est réellement sans excuse valable, ma procuration pourrait alors ne pas être valable non plus. Ce qui sous entendrait que les votes en mon nom confiés à Monsieur Pascal SURGA pour ma procuration pourraient devenir irréguliers, entraînant l'annulation des délibérations votées en conseil. Je vous demande s'il vous plaît Monsieur le Maire à ce que le procès-verbal soit modifié pour m'indiquer comme excusée avec procuration. Chers collègues, il est possible qu'à la fin de mon intervention, je puisse à nouveau être interpellée sur ma vie privée. Je n'y répondrai pas. Car comme je vous l'ai dit, le conseil municipal est une assemblée chargée de régler les affaires de la commune. Nous avons tous des familles à rejoindre. Nous n'avons pas de temps à perdre avec une joute verbale. Et comme

ce conseil se déroule à huis clos, je me suis interrogée sur la phrase de Jean-Paul SARTRE qui dit « l'enfer c'est les autres » et je lui préfère largement sa phrase « le faire est le révélateur de l'être ». Je vous remercie.

M. HORY : Monsieur NOWICKI, oui vous avez demandé une séance en visio. L'ordonnance du 1^{er} avril article 6 modifié de la loi du 14 novembre 2020 stipule effectivement concernant les collectivités territoriales, que le maire peut décider de la tenue des réunions en visioconférence. Je peux mais je n'en ai pas l'obligation. La semaine dernière, il y avait ici dans cette salle, une séance du conseil syndical de Seille Aval, en présentiel. Nous ne sommes pas les seuls à pratiquer de la sorte. C'est important de pouvoir se retrouver, tout en respectant bien sûr les gestes barrières. Je vous invite à regarder également la problématique psychique, c'est important de pouvoir se revoir et de maintenir les liens sociaux. Beaucoup de médecins depuis le 2^{ème} confinement agissent sur le sujet. Pour moi, il est particulièrement important de pouvoir nous retrouver. C'est la raison pour laquelle, je continuerai tant qu'il nous est possible de le faire et tant que la loi le permet, de continuer ces réunions en présentiel avec le respect de ce que nous demandent les uns et les autres, c'est-à-dire la distanciation, le masque, etc... Nous verrons si la réglementation évolue. En même temps, je vois bien un petit peu le piège de cette demande. Si j'avais accordé cette visio, cela n'aurait pas été dans les délais, donc vous auriez peut-être pu pratiquer votre sport favori, c'est-à-dire mettre au tribunal la municipalité. Je compte cinq procédures que vous avez d'ailleurs pour l'essentiel toutes perdues en référé. Maintenant, Madame la Députée suppléante La République en Marche, quand on est élu sur un territoire, on doit être attaché à son territoire. Certes, nous avons droit, toutes et tous, en tant qu'élus, à une vie privée. Mais quand on est attaché à un territoire et que manifestement, on ne participe pas aux commissions et peu aux conseils municipaux, c'est déplorable. Pourquoi n'étiez-vous pas présente à la commission scolaire hier soir ? D'ailleurs vous n'avez été à aucune commission depuis le début de ce mandat ! Et quand on a également sa maison en vente, il suffit juste de passer devant et donc on peut se poser la question sur votre présence effective sur le territoire, où vous avez été élue. Je voudrais citer l'intervention d'une élue, le 28 juin 2019. Cette élue disait : « votre devoir de faire respecter l'article L 2541-9 du CGCT également, précisant que tout conseiller municipal qui sans excuse suffisante a manqué trois séances successives du conseil peut, par décision de l'assemblée, être exclu du conseil municipal pour un temps déterminé, ou pour toute la durée du mandat. Un avis daté du 6 mai 2019, que j'ai, disait la conseillère, également sous les yeux, les services de la préfecture affirment qu'il n'existe pas de texte, ni de jurisprudence, prouvant qu'une procuration peut servir d'excuse, mais que l'article du CGCT mentionne le verbe manquer les séances. Et que c'est donc l'absence physique du conseiller qui entre en compte et pas le fait d'avoir donné procuration, ou s'être excusé. » Signé Angèle GAUROIS – 28 juin 2019. Cela s'appelle l'arroseur arrosé, Madame ! J'ai bien entendu Monsieur NOWICKI et Madame la Députée suppléante vos demandes, mais le procès-verbal sera voté en l'état et je comprendrais que vous ne le votiez pas. Je vais passer aux voix le compte-rendu du 21 décembre.

Mme GAUROIS : Vous avez une nouvelle fois non respecté le droit à la vie privée. Je pense qu'ici en séance de conseil municipal, on n'est pas là pour dire qui vend sa maison, qui déménage, qui ne déménage pas, qui travaille, qui ne travaille pas, qui est malade, qui n'est pas malade, qui a des relations extra-conjugales ou pas, en fait on est là vraiment pour les affaires de la commune et on n'est pas là pour des ragots poubelles. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. HORY : Ce n'est pas un ragot, ce sont des faits. C'est un constat et pas un jugement de valeur. Vous résidez et travaillez à Nice, vous mettez en vente votre maison, cela fait 100 jours qu'elle est en vente, mais peut-être êtes-vous montée aujourd'hui pour signer le compromis de vente, je ne sais pas, c'est peut-être le cas ? C'est une question. Elle est un peu trop chère à mon sens au regard du prix que vous aviez donné. Ceci étant, c'est vous qui me faites venir sur le sujet.

M. NOWICKI : Je vous donne simplement une explication de vote. Comme je vous l'ai dit, nous allons voter pour ce procès-verbal avec pour nous une réserve en ce qui concerne les mots « sans excuse valable », c'est-à-dire que l'absence de Madame GAUROIS, nous n'en avons pas débattu de cette excuse, je ne vous l'ai pas demandé par décence comme je vous l'ai dit la dernière fois, c'est de votre propre chef que vous avez décidé qu'elle n'était pas valable. Donc, nous, on vote pour, avec cette réserve concernant l'excuse, tout simplement.

M. HORY : Juridiquement, un vote pour est un vote pour. On peut noter votre réserve, mais pour la clarté des votes, ce sera un vote pour, on est bien d'accord. Je passe aux voix ce point, qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Donc adopté à la majorité. Avant de commencer les points à l'ordre du jour, je vous informe qu'après le point 1.6, communication des décisions prises par le Maire et suite à un mail de Monsieur Frédéric ROSE, il y aura une question qui sera abordée. Je lis le début du mail si cela ne vous dérange pas Monsieur ROSE : « je viens de recevoir la convocation au prochain conseil municipal mardi 26 janvier prochain, est-ce possible de rajouter à l'ordre du jour la

question de l'enquête publique qui vient de se terminer ce soir sur la création du centre d'entraînement du FC METZ » et donc nous parlerons, nous débattrons si vous le voulez bien après le point 1.6 du centre d'entraînement du FC METZ, au titre de l'article 3 du règlement intérieur. Je précise plusieurs points. L'article 3 ne m'oblige pas à le mettre tout de suite au conseil. J'aurais pu botter en touche et attendre un autre moment, mais je pense que c'est le moment de le faire, puisque l'enquête publique sur le centre d'entraînement est terminée. Je rappelle également que l'article 3 ne permet pas un vote, il n'y aura pas de vote, mais je m'en expliquerai et je développerai lors de l'examen de ce point. Bien évidemment l'article 3 aurait pu me laisser libre le fait de vous répondre par écrit et qu'il n'y ait pas de débat, mais cela ne me pose pas un souci qu'il y en ait. Je crois que c'est l'occasion de le faire, le conseil municipal étant un lieu de débat.

M. ROSE : Merci Monsieur le Maire. Oui effectivement je vous ai écrit pour que ce point, que ce soit inscrit à l'ordre du jour. Alors est-ce qu'il est inscrit à l'ordre du jour en 1.7 ou non ? Parce que si je vous ai écrit, c'est parce que je vous rappelais que vous vous deviez de le faire, d'aborder cette question d'enquête publique. C'est malheureux que moi, qui suis novice en action municipale, je sois obligé de vous rappeler ce que vous devez faire. Mais bon. Je vais y revenir tout de suite, mais avant, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voulais moi aussi avec ma collègue vous souhaiter, vous présenter nos vœux de bonne santé, de bonne année, de meilleure année, enfin de meilleure année possible. Je souhaite que l'on sorte de ce marasme le plus vite possible, plus forts, plus solidaires, surtout plus unis. Hélas cette réalité nous rattrape et le conseil de ce soir en est un exemple. Je pense qu'on aurait pu aisément éviter cette réunion, je m'explique. L'enquête publique, je fais un rapide historique, a été prescrite par la préfecture le 23 novembre 2020, la mise à enquête publique relative au dossier d'autorisation environnementale concernant la création du centre d'entraînement du FC Metz sur le plateau de Frescaty. Du moins s'agit-il et ne concerne-t-il que la deuxième phase du projet, parce que la première phase, et bien elle n'avait pas fait l'objet d'une enquête publique et puis de toute façon, c'est bouclé, c'est même opérationnel, cette première phase. Mais bon, peut-être que je me trompe, j'étais pas élu à l'époque, peut-être qu'il y a eu une enquête publique, mais je n'en ai pas trouvé trace. L'enquête elle-même s'est déroulée du 14 décembre 2020 au 19 janvier 2021, c'est-à-dire il y a exactement une semaine. Comme cette enquête comporte une étude d'impact environnemental avec une autorisation environnementale, elle doit recueillir, ou bien il est d'usage qu'elle recueille, ça dépend des points de vue, l'avis du conseil municipal. Je rappelle, je n'ai pas une grande expérience, mais le 30 juillet dernier, l'enquête publique relative au dossier d'autorisation environnementale concernant les travaux de renaturation de la Seille à Marly du moulin jusqu'au pont de l'église a fait l'objet d'un rapport inscrit par écrit à l'ordre du jour que chaque conseiller avait reçu. C'était le point 4.2 et le rapporteur était Monsieur le premier adjoint, Monsieur LISSMANN. Le conseil a émis un avis et préalablement en plus de publicité légale, il y avait eu des annonces sur les panneaux led, les panneaux lumineux. Un dossier d'une très grande clarté donc. Pour cette enquête précise, l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 23 novembre stipule les choses ainsi : les conseils municipaux d'Augny et de Marly seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès le début de la phase d'enquête publique. Dès – le – début – de – phase – d'enquête publique, je répète. Ensuite, seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête seront pris en considération, soit au plus tard le 3 février. Chers collègues, il était temps. Nous, élus, nous aurions déjà dû être appelés à émettre cet avis au cours du précédent conseil. L'enquête était en cours depuis une semaine. Celle du conseil du 21 décembre 2020. Ça ne l'a pas été et aujourd'hui, contraint de convoquer ce que j'appelle un conseil municipal extraordinaire qui ne veut pas dire son nom, vous faites prendre des risques sanitaires inutiles aux membres ici présents, pour un ordre du jour je dirai assez léger. C'est regrettable car finalement, le 21 décembre, il n'y avait pas pléthore de points à discuter. On aurait très bien pu l'inscrire à l'ordre du jour, mais vous avez préféré ce jour-là Monsieur le Maire parler de l'absence d'une conseillère, polémiquer sur la date de sa démission, parler même de morale. Toute cette guéguerre qui je l'avoue commence à me lasser sérieusement et je puis vous l'assurer, je ne suis pas le seul à Marly. Bien. J'ai appris que vous ne comptiez pas parler de ce sujet en conseil, car ça n'était, paraît-il, obligatoire.

M. HORY : Je viens de vous dire que si, que je le mettais à l'ordre du jour.

M. ROSE : Est-ce qu'il sera en 1.7 ? Ou alors est-ce que ce sera une question.

M. HORY : Tout de suite après le point 1.6, ce sera un débat, mais vous aurez des éléments qui remettront les choses au clair notamment dans les informations que vous avez, qui sont particulièrement partielles et partiales.

M. ROSE : Je peux continuer ? De mon point de vue, moi qui ne suis pas un juriste, il me semble que le mot « appeler à » a une connotation contraignante. Quand on fait appel d'une décision de justice, et bien ça oblige un nouveau jugement. Lorsque vous êtes appelé sous les drapeaux, vous ne pouvez

pas dire, oui merci, c'est sympa pour l'invitation mais je crois que je vais décliner. Non ! On peut pas. Alors vous avez appris, je ne sais pas comment, que nous voulions déposer un recours si à la date du 3 février, nous n'étions pas appelés à donner notre avis. Et puis comme la préfecture, et vous avez dû l'apprendre aussi, était aussi au courant, vous vous êtes soumis ce soir à nous convoquer mais toujours sans l'inscription écrite à l'ordre du jour. Bizarre. Alors tout ça pose la question du pourquoi. Pourquoi ne vouliez-vous pas en parler ? Ou pourquoi avez-vous donné l'impression de ne pas vouloir en parler ? Bien écoutez, moi, je vois trois cas de figure. Un, vous avez oublié, ça arrive. Faute d'étourderie. Oui, mais cette faute nous oblige à être là ce soir. Vous vous rattrapez, vous êtes dans les temps, mais toujours sans l'inscription à l'ordre du jour écrite de cette question. Il a fallu que je vous écrive, que je fasse marcher l'article 3 et vous nous avez expliqué que vous n'étiez pas obligé, du règlement intérieur, pour qu'on en parle ce soir, tout à la fin. Deuxièmement. Deuxième cas de figure, il s'agit d'un cas d'amnésie collective. Oui, parce que vous figurez vous que le maire d'Augny lui non plus n'a pas sollicité l'avis de son conseil. Pire, il a même avoué qu'il ne savait pas qu'il fallait le faire. Or, depuis, il s'y est résolu et ils auront un conseil à Augny après-demain, le 28. Etrange non ? Comme nous. Etrange de voir perdurer des comportements où il y a du mystère, des silences, des non-dits, de la confidentialité si vous voyez ce que je veux dire, d'opacité, à chaque fois que l'on aborde des dossiers qui concernent le plateau de Frescaty. Troisième cas de figure, il faut tout envisager. Je n'ose penser que c'est vrai, mais c'est fait exprès. C'est intentionnel. Alors là, on se dit que craignent les maires d'Augny et de Marly. Est-ce qu'ils craindraient une levée de bouclier des élus d'opposition ? Vous savez, c'est, je mets des guillemets « ces aigris d'Amazon » comme j'ai pu entendre ici ou là. Bon, je dois vous faire un aveu, je l'ai plus entendu là, qu'ici. Mais bon, je l'ai entendu. Que ce serait-il passé si Marly avec vous, associé aux élus de la liste d'opposition d'Augny, n'avait pas écrit un communiqué de presse, alerté le commissaire enquêteur, prévenu la préfecture, demandé une prolongation de quinze jours de cette enquête et menacé d'un dépôt de recours après le 3 février ? Que ce serait-il passé ? L'enquêteur aurait reçu uniquement l'avis du maire qui se serait passé allégrement de votre avis Mesdames et Messieurs. Alors ça n'aurait peut-être pas été illégal, ça n'aurait peut-être pas été condamnable juridiquement, mais c'est condamnable moralement et démocratiquement. Pour moi, ç'aurait été un déni de démocratie, une faute grave. Mais bon ! Vous l'avez dit, vous l'avez inscrit, à ma demande. Vous auriez pu le faire de vous-même, nous sommes là, nous en discuterons tout à l'heure.

M. HORY : Je vais vous proposer de continuer à le faire. Parce que ce serait dommage d'avoir une mi-temps si longue entre votre intervention et ensuite nos réponses. Vous avez peut-être d'autres points à donner sur ce sujet. Comme cela, nous allons le solder et vous aurez la réponse municipale. Vous avez oublié une quatrième solution. Hélas pour vous. Je vous écoute.

M. ROSE : Non. Moi, j'attends le point 1.7.

M. HORY : Et bien, c'est le débat, et donc nous ne prendrons plus d'autres points, c'est-à-dire que nous arrêterons au point 1.6. Vous allez avoir la réponse du 1^{er} adjoint et la mienne, il n'y en aura pas d'autre. Est-ce que vous avez fini d'intervenir sur le sujet du centre d'entraînement du FC METZ et l'enquête publique ? Est-ce que vous avez d'autres choses à dire, parce que pour le coup, cela ne sera plus dans le procès-verbal, si vous ne continuez pas. Je vous écoute.

M. ROSE : C'est étrange comme proposition. Là, j'étais en train de vous dire qu'il y aurait fallu faire, en parler, et l'inscrire et que tout le monde ait pu le recevoir. Tout à l'heure, quand on abordera la question, je donnerai mon avis comme je suis appelé à le faire, puisque c'est un arrêté préfectoral.

M. HORY : La question est abordée maintenant. Vous venez de le faire.

M. ROSE : Alors je veux bien le faire. Je veux vous donner mon avis concernant, attendez, il faut que je retrouve mes papiers, parce que j'avais tout bien rangé et vous me bousculez.

M. HORY : Désolé, c'est vous qui avez bousculé l'ordonnancement. Je vous avais dit qu'on en parlerait à la fin du conseil. Mais vous voulez en parler absolument au début, nous le faisons.

M. ROSE : En fait, j'aurais émis l'avis que je suis appelé à donner concernant l'enquête publique. Mais, là, c'est le pourquoi de l'enquête publique. Ecoutez, je vais commencer tout de suite. Donc là, c'est l'avis du conseil et donc...

M. HORY : C'est votre avis sur le centre d'entraînement et l'enquête publique, nous vous donnerons celui de la ville, parce que justement, contrairement à ce que certains osent dire, nous sommes un lieu de débats. Encore une fois, je vous rappelle, rien ne m'obligeait à le faire et c'était simplement pas sympathie et correction que je viens de le faire. Mais je pense que j'y réfléchirai à deux fois pour les prochaines fois, cela c'est certain Monsieur ROSE. Mais vous aurez nos réponses après. La

prochaine fois, d'ailleurs, avant d'aller directement chez l'enquêteur public, venez poser des questions, peut-être que vous auriez eu quelques réponses qui vous aurez évité d'être dans l'erreur ce soir.

M. ROSE : D'accord. Donc l'enquêteur public m'a raconté des salades. C'est très bien. Et bien écoutez. Je l'ai rencontré deux fois. Ce dossier, je le suis depuis quatre ans, je le connais très bien, et je peux en parler en toute transparence. J'aimerais commencer par vous dire tous, j'aime le foot, et j'aime le FC METZ. Tout petit déjà, avec mon grand-père, on allait à Saint Symphorien, on allait voir Robert SZCZEPANIAK, ailier droit aux jambes arquées, et j'ai continué à aller à, pas souvent, pas souvent, on ne m'a pas souvent vu, jamais même, dans les salons VIP, mais j'y suis allé très souvent. Donc là, je voulais le dire d'entrée pour pas que vous vous disiez qu'on fait, comment c'était ? Du bashing ? Bien ! Le projet d'aménagement du centre d'entraînement du FC METZ pose plusieurs problèmes, dont le principal est le saucissonnage que je qualifierais de spatio-temporel. Premièrement Le fait que le projet se déroule de 2018 à 2021, voire 2022, en 2 phases entrecoupées d'une étude d'impact environnemental, fait que le dossier est un véritable mille-feuilles de mémoires, d'analyses, d'études, de questionnements, de réponses, de remises en cause, rendant, je vous l'assure, je m'y suis collé, très confuse sa lecture. Certains points sont analysés de manière très approfondie, d'autres beaucoup trop succinctement. Des chiffres contradictoires surviennent, des anomalies, des incohérences apparaissent. Le fait que la première phase de travaux soit terminée et déjà opérationnelle, on ne demande sûrement pas le démantèlement du centre d'entraînement du FC METZ, pensez donc, rend difficile et oriente les conclusions de l'enquête pour la seconde phase. Donc, ce multi phasage n'est pas propice à la bonne information des citoyens et à leur analyse du projet. Le saucissonnage concerne également l'espace du site de Frescaty, le plateau, dans son ensemble sur les 6 zones. Par exemple, c'est un exemple, toutes les analyses concernant les eaux souterraines sont effectuées comme s'il n'y avait que le FC Metz sur le Plateau. Or, vous le savez tous, il y a un grand nombre de projets: Amazon, la zone Pointe Sud logistique, le parc paysager de la Ramotte, Tournebride, le Fort St Privat, les espaces de loisirs à l'ouest, l'Agrobiopole, etc... qui vont toutes, tous ces projets, aussi puiser dans la nappe. Il y a et il y aura beaucoup d'études d'impact mais finalement il n'y aura qu'un seul impact environnemental parce qu'il y a un seul environnement. Alors dans le dossier, il y a un chapitre qui s'appelle l'étude des impacts cumulés, 1.6 dans le dossier. Cela aurait pu nous apporter des réponses à cette problématique. Or, dans la version numérique que j'ai consultée, elle est absente, à moins que je ne l'ai pas vu, mais je vous le répète, ce dossier de près de 500 pages étant très confus. Dans la version papier que je suis allé consulter en mairie et c'est pour ça Monsieur le Maire que je suis allé voir le commissaire enquêteur, c'est pas pour poser des questions, c'était pour vérifier sa présence, et bien cette étude des impacts cumulés ne compte que 3 projets, Amazon, Tournebride et le FC Metz et les autres, oubliés. C'est négligé de citer les autres-là. De plus, cette étude d'impacts cumulés tient en à peine 30 lignes d'un texte d'une superficialité, je vous assure, affligeante. Un deuxième problème concernant le centre d'aménagement du FC METZ, ça concerne la gestion de l'eau. L'arrosage des 8 terrains, huit et demi puisqu'on arrose aussi le synthétique figurez-vous, nécessitera, tenez-vous bien, 675m³ d'eau par jour ! 675m³ par jour ! Vous avez peut-être des piscines, vous savez le contenant de cette piscine. Donc là, c'est par jour, pour arroser les terrains. Une partie sera pompée, captée de la nappe d'eau souterraine à raison de 10m³/h soit, faites le calcul, 240m³/jour. C'est beaucoup et le risque de surexploitation est réel surtout si l'on prend en compte l'aménagement du plateau dans sa globalité. Rappelons qu'il n'y a qu'une seule nappe et qu'elle n'est pas à l'usage unique du FC Metz.

La qualité de l'eau d'arrosage des pelouses doit être haute, élevée. Le prélèvement de deux échantillons in situ en 2018 a montré une bonne qualité de l'eau, des eaux souterraines. Chance ! Car sur l'ensemble du plateau, une dizaine de prélèvements ont été effectués à différents endroits et les résultats se sont révélés extrêmement différents, allant de médiocre à bon. On s'est donc contenté d'un bon résultat pour valider durablement une étude qui mérite d'être approfondie et surtout poursuivie. De plus la pose de la pompe n'a pas été installée à l'endroit du prélèvement ! La récupération des eaux pluviales n'est pas retenue pour l'arrosage car, nous dit-on, il y a des risques de pollution par les toitures, par les voiries. Elles passeront donc ces eaux de pluie par des noues qui les conduiront à des bassins de rétention récupération, de rétention infiltration. Nous demandons expressément qu'une fois arrivées dans ces bassins, les eaux de pluie soient traitées. Des critères technico-économiques, j'adore l'expression des critères technico-économiques, ça veut dire oui, techniquement c'est possible, mais comme ça va nous coûter bonbon, on va pas le faire. Des critères technico-économiques ont été invoqués pour ne pas retenir l'option de traitement des eaux de récupération. Il faudra pourtant se pencher sur la question car des solutions simples et écologiques existent ne nécessitant pas l'utilisation d'appareils dépolluants coûteux, des séparateurs, des choses comme ça, non, simples bassins de décantation, plantes dépolluantes, ça existe. De plus la santé des usagers doit primer sur l'aspect économique "quoil qu'il en coûte comme dirait l'autre ». Dès lors, rien n'empêcherait l'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage, du moins en partie. Le restant retournant par infiltration à la nappe. Notons que le passage dans un sol possiblement pollué par les hydrocarbures pourrait impacter défavorablement la qualité future des eaux souterraines.

Contrairement à l'affirmation dans l'étude qu'il n'y aura pas de risque de pollution de la nappe lié à l'infiltration des eaux pluviales, argumentant du fait que les terres polluées auraient été excavées, nous notons à votre attention Mesdames et Messieurs que les terres polluées excavées, n'ont pas été retirées du site. Elles n'ont pas été traitées. Elles ont servi sur place à construire des merlons sur lesquels on a mis des fleurs et sur lesquels on va planter des arbres, autour des bassins, autour des parkings, autour des terrains. Et je vous renvoie à l'article du Républicain Lorrain, c'est pas un article pardon, un reportage photos où on voit très bien le dernier entraînement avant match contre Nantes, où on voit très bien ces merlons. Et bien sachez que ces merlons, c'est des terres excavées, parce que potentiellement polluées et qui sont toujours là. Donc pour nous, le risque de pollution est toujours présent parce qu'on a simplement déplacé le problème qui reste irrésolu. Des sondages de la nappe sont prévus 2 fois par an. Nous considérons qu'on devrait le faire mensuellement. Alors outre sur les 675 m³ par jour, outre les 240m³ par jour captés dans les eaux souterraines, il nous reste 435m³ qui seront prélevés du réseau d'eau potable. Dans un premier temps, on peut s'interroger sur la nécessité d'arroser des terrains de foot avec de l'eau potable. Mais c'est vrai, qu'après tout, on la met bien dans les chasses d'eau dans nos WC, alors pourquoi pas. Ce genre d'aberration écologique devrait être évité à l'avenir. Pour moi, c'est la même chose que les terrains de golf dans le désert à Dubaï, ou alors l'utilisation de la quantité d'eau, de consommation d'eau en un an au Burkina Faso lorsqu'ils ont organisé la Coupe d'Afrique des Nations juste pour que les télévisions, pour que les spectateurs européens pour la plupart, puissent avoir des terrains verts. Et bien oui, ils se sont posés la question. « Ah, ils ne sont pas verts vos terrains. Bin non, en Afrique, les terrains de football ne sont pas verts ». Bien. Je vous dis ça parce qu'en 2050 nous aurons le climat de Casablanca ici. Dans un deuxième temps, il y a un gros risque de surexploitation, de dégradation de la ressource en eau et surtout, Monsieur le Maire, de conflit d'usage. Il n'est pas irréaliste d'imaginer dans un futur proche le maire de Marly devoir prendre un arrêté municipal interdisant à sa population d'arroser son jardin, sa pelouse, de remplir sa piscine, de laver sa voiture juste pour que les terrains de football restent verts. Il y a là, à mon sens, une aberration, et ce que l'on interdirait aux citoyens, il faudrait l'interdire à tous. Dans l'étude, j'ai noté quelques chiffres contradictoires. On peut lire des écarts d'estimation du volume annuel envisagé pour le pompage. 43000 m³ par là, 53200m³ par an si on compte un arrosage sur 6 mois comme c'est écrit ici, 57600m³ par an sur 8 mois comme spécifié encore là. Je vous avais dit, ce dossier, le commissaire enquêteur m'a dit, j'ai jamais vu une enquête publique, un dossier comme ça. On remarque un écart non compréhensible pour l'eau du réseau entre les 435m³ par jour mentionnés à plusieurs endroits et les 155m³ en 2019 et un article du journal de cet été, quelques litres prélevés dans l'eau du réseau pour cet été au plus fort de la canicule. Qui croire ? Bon. Après tout, je me suis dit c'est peut-être Olivier VERAN qui a rédigé le dossier. Mais, je ne crois pas. Mais j'ai ma petite idée, ça doit être lié aux terrains actuels qui sont des terrains hybrides, c'est-à-dire qui sont mi-synthétiques, mi-pelouses et qu'à l'avenir ces terrains ne seront plus hybrides. Les eaux de ruissellement, excusez-moi je suis long mais je donne un avis comme je suis appelé à le faire. Les eaux de ruissellement seront inévitables dès lors que l'on construit des bâtiments, de la voirie et surtout 1133 places de parking. En dépit de ce qui est écrit que le projet prend en compte les zones déjà imperméabilisées existantes du temps de la présence des militaires, il est indiqué à de nombreux endroits du dossier que le risque de ruissellement est réel du fait de l'imperméabilisation des sols. La construction de ces parkings a été motivée par l'absence de ligne de transport en commun. Nous demandons, et c'est une réserve que je ferai, nous demandons que le pétitionnaire s'engage à détruire ces parkings et que les surfaces libérées retournent à l'état naturel dès lors que la ligne 3 du Mettis ou de toute autre société de transport, sera construite. Comme ça a été écrit par le pétitionnaire dans un mémoire en réponse à une observation du MRAE. C'est pas moi qui le propose, c'est eux qui l'ont dit. Notons que ces parkings serviront de délestage pour les spectateurs de Saint Symphorien et de parking une fois par semaine aux visiteurs et aux utilisateurs des deux tribunes de 1500 places chacune. Cela s'ajoutera au flux de poids lourds de la Pointe sud, pour mémoire, 800 camions par jour pour Amazon, à peu près 500 camions par jour pour les 8 à 10 entreprises qui seront à la Pointe sud. Cela nous amène à parler de l'état des sols. La pollution pyrotechnique est réelle mais semble assez bien maîtrisée. Cependant, le risque zéro n'existe pas, n'est-ce pas. La pollution par les hydrocarbures, métaux lourds et arsenic est plus problématique. Nous avons déjà signalé que les terres excavées n'avaient pas été traitées et n'avaient pas été retirées du site. Donc pour nous le problème reste entier. On peut lire ici qu'au vu des pollutions contractées lors des sondages de septembre 2018, il apparaît que le projet pourrait exposer les usagers à des pollutions. On peut lire là qu'on peut conclure à l'absence de tout danger dû à la pollution des sols, pour l'usage futur envisagé. Un même dossier. Deux réponses différentes. Il y a contradiction. C'est le bon sens. S'il n'y avait véritablement aucun danger, pourquoi interdire au gardien d'avoir un jardin potager de pleine terre ? Pourquoi la plantation des arbres fruitiers comme c'était prévu initialement, des mirabelliers, des pommes anciennes, allait être remplacée par la plantation de haies et de massifs de fleurs ? Pourquoi ? S'il n'y a véritablement aucun danger. L'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas envisagée par le pétitionnaire et c'est très bien. Nous réclamons un engagement ferme à ce sujet et que des contrôles réguliers aient lieu. Il est également dommage que la construction des bâtiments n'ait pas été pensée écologiquement, panneaux solaires, éoliennes. Et pourtant l'exposition sur le

plateau était propice à l'installation de ces équipements. De même, une conception bioclimatique des bâtiments aurait pu être retenue, isolants végétaux, ventilation double flux, système de soufflerie, puits canadien, etc, travail sur la lumière, des structures bois, enfin, je sais pas. Maintenant, un petit mot sur la biodiversité. Il convient de rester attentif à ce que la partie nord du projet du FC METZ soit préservée en l'état de boisement de manière à conserver une biodiversité donc, qui est certes pas exceptionnelle mais importante, présence de pies grièche écorcheur, de petits mammifères et plantes spécifiques de zones humides. Alors il y avait deux bois, deux bosquets, le premier projet c'était de continuer à planter des arbres pour que ce soit relié, c'était pas idiot, ça faisait une trame verte, sauf qu'ils ont vu là qu'il y avait une zone semi-humide. Donc plus d'arbre. Sauf, cela avait été acté, il y avait un millier d'arbres qui étaient budgétés. Alors ça serait bien que ces arbres, et bien on puisse les replanter ailleurs sur le terrain du FC METZ. En conclusion, j'entends, il apparaît que la SAS Immobilière Saint Symphorien a rempli à minima le cahier des charges de manière à obtenir les autorisations nécessaires et de faire dire dans l'arrêté préfectoral que les dossiers ont été jugés complets et réguliers. J'espère vous avoir montré qu'il existait des zones d'ombre. Mais j'ai noté aussi que le pétitionnaire, la SAS Immobilière Saint Symphorien se dit prête à poursuivre ces études pour améliorer l'impact environnemental du site. Et là, je dis chiche. Donc, j'aime toujours le foot, j'aime toujours le FC METZ, je suis pour ce projet, mais j'émet des réserves. Donc nous agréerons à ce projet sous réserve qu'elle s'engage à enlever les parkings dès possible comme elle l'a dit, elle l'a écrit, à traiter, traiter, les eaux pluviales, à réduire autant que possible l'arrosage, à construire des bâtiments de conception bioclimatique et pensés écologiquement, à ne pas faire l'usage de produits phytosanitaires, de contrôler la qualité des eaux souterraines une fois par mois, de prendre en compte le cumul complet des études d'impact du Plateau de Frescaty, de signer une charte de bonne conduite environnementale, et surtout, et je crois que là, le FC METZ y gagnerait en aura une convention par l'entremise de la LFP, la Ligue de Football Professionnelle, comme ça se fait dans tous les clubs. D'ailleurs, le FC METZ a déjà signé une convention sur l'hépatite C je crois avec les organismes par l'entremise de la LFP. Donc, si elle signait une convention pour réduire l'empreinte environnementale du club, de faire en sorte que ce nouveau centre d'entraînement soit un exemple environnemental au niveau national, à l'instar, il y en a plusieurs, je vais citer le Paris St Germain avec son nouveau centre de POISSY, qui est pour l'instant un exemple. L'idée des bâtiments bioclimatiques, ça vient de là, je vous l'avoue. On peut aussi envisager des partenariats avec les Restos du Cœur, avec les clubs amateurs comme le Sporting. Mais là, évidemment, on dépasse le cadre de l'enquête publique. Mais cela dit, rien ne nous empêche ici au conseil de réfléchir à des partenariats possibles avec le FC METZ. Je pense que le, et je finis là, le FC METZ sortirait largement grandi s'il adoptait une transparence totale en matière environnementale, si les élus d'Augny et de Marly fassent pareil, ne cherchaient pas continuellement à masquer les problèmes et si les critères économiques passaient après les critères sanitaires. Je vous remercie.

M. HORY : Avant l'intervention du 1^{er} adjoint pour vous répondre, nous serons moins longs je vous rassure et que je clôture cette séquence, y a-t-il d'autres interventions sur le sujet pour que l'on soit complet ?

M. MOREL : Oui, je souhaiterais simplement réagir parce que je découvre le sujet. Et je trouve effectivement qu'il est dommageable que nous ayons à examiner ou à entendre ou à parler d'une question pour laquelle nous n'avons reçu aucune information, aucun fond de dossier. Ça c'est pour le coup assez surprenant. Et c'est vrai qu'il y a plein d'interrogations, je félicite notre collègue du conseil municipal pour sa sagacité et le travail qu'il a accompli, qui est je crois approfondi. Maintenant je me pose une question. Donc, si j'ai bien compris Monsieur le Maire, on n'a pas d'avis à donner en tant que conseil municipal, puisque pour qu'on puisse donner un avis il y aurait fallu que ça soit inscrit à l'ordre du jour, pour qu'il puisse y avoir un vote. Donc, on va aujourd'hui se satisfaire de pouvoir dire on en a parlé, c'est bien, et après il y aura une réponse qui sera municipale à travers finalement le positionnement du premier magistrat de la cité. J'essaie de comprendre. Les enquêtes publiques, j'en ai connu quelques-unes. Je sais que c'est relativement complexe. C'est vrai que vu l'ampleur de ce qui nous a été énoncé, vu tous les contextes abordés, que ce soit le stationnement, que ce soit les eaux de ruissellement, je ne suis pas un spécialiste de ces questions environnementales, mais quelque part, ça m'interpelle. Effectivement, je suis dubitatif sur les raisons de ce silence étrange comme j'avais découvert l'enquête publique sur la Seille et là, je trouvais que le dossier était remarquable. Ça aussi je suis d'accord avec Frédéric ROSE. C'est dommage que nous n'ayons pas eu le pendant pour un sujet aussi important. Alors c'est vrai qu'on touche au Graal quand on parle du FC METZ. Alors je ne suis pas un anti-footeux, je l'ai été longtemps, mais on touche au Graal et c'est vrai que c'est dommageable pour le FC METZ, qu'ici on soit obligé de se poser des questions sur un maître d'ouvrage dont on peut se poser des questions sur la qualité du dossier et les engagements. C'est quand même dramatique parce que ça me fait un petit peu mal que l'on parle du FC METZ comme ça. Le manque de transparence est un gênant. Je le dis, je le dis et je le regrette profondément. Je ne peux pas aller plus loin, je n'ai pas de dossier, j'ai rien. On nous demande de discuter d'un truc, on n'a pas de dossier, c'est dommageable, pour pas dire regrettable.

M. HORY : C'est surtout très regrettable d'avoir des positions arrêtées quand on n'a pas tous les éléments en main. Quand il y a une interrogation, pourquoi ne pas demander au 1^{er} adjoint, ou au maire. « Tiens, il y a une enquête publique, que se passe-t-il, comment cela se passe, pourquoi ce n'est pas venu en conseil municipal ? ». C'est la moindre des choses quand on fonctionne de manière partenariale, quand on n'introduit pas des procédures en justice, ou quand on ne fait pas l'avocat à charge d'un club de foot. Non, ne relisez pas, je crois que les 140 personnes qui sont désormais sur les réseaux, vont décrocher, il y en a peut-être qui se sont endormis ! Pensez-vous qu'un sujet important, le Plateau de Frescaty, qui est suivi quotidiennement par la Préfecture, la Métropole, je rappelle d'ailleurs que les sujets urbanistiques sont de compétence métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2018 et non plus municipale, pensez-vous à un moment donné que quelque part il y ait eu une étourderie, un oubli ou une volonté de non transparence ? La preuve que si, il y a transparence. Rien ne m'obligeait à faire en sorte qu'il y ait ce débat. Que vous puissiez largement intervenir sur ce dossier, lors de ce conseil, devant la représentation municipale, devant la presse, sur les réseaux. A titre personnel, si j'avais voulu qu'il n'y ait pas de transparence, nous ne serions pas intervenus sur le sujet, je ne l'aurais pas mis en séance. Je trouve que le sujet est trop important, qu'il faut effectivement qu'on en parle, qu'on l'évoque. Mon conseil pour l'avenir, posez les questions avant un conseil municipal, cela aide parfois à éviter d'aller dans une impasse. Je laisse la parole au 1^{er} adjoint qui va vous donner des éléments factuels, j'en donnerai également. Mon premier adjoint et moi-même n'allons pas parler au nom du commissaire enquêteur. Il fera son rapport, on verra ce qu'il donnera et ce qu'il fera. Surtout, ne le faites pas parler Monsieur ROSE. Je pense que le rapport ne sera pas automatiquement au diapason des affirmations que vous avez assénées. Alors succinctement, il y a quelques éléments à donner et je conclurai cette séquence d'avis et surtout de débats sur le centre d'entraînement du FC METZ et le Plateau de Frescaty.

M. LISSMANN : Le Maire a dit une partie de ce que je voulais dire, l'aménagement donc du plateau pour le FC METZ est un dossier très particulier, puisqu'il se fait sur des friches militaires. Ce dossier, il est piloté par Metz Métropole et la Préfecture. Une bonne partie des réunions de préparation et de suivi se sont faites dans les locaux de la Préfecture. Nous suivons scrupuleusement les instructions de la Préfecture et de Metz Métropole pour le suivi réglementaire et les procédures. Et après vérification auprès des services concernés, nous sommes dans les clous. Sur le site du FC METZ pour l'instant, il n'y a pas de nouvelles constructions mais utilisation et réhabilitation des bâtiments existants. Vous n'êtes pas sans savoir que les réglementations, notamment sur la gestion des eaux pluviales, obligent l'infiltration quand le terrain s'y prête pour les nouvelles constructions. Visiblement, vous ne savez pas que sur la partie de Marly, il existe depuis bien longtemps des bassins d'infiltration qu'utilise une partie des bâtiments existants. Donc aujourd'hui, le FC METZ pompe l'eau de la nappe. La nappe est alimentée par ces bassins d'infiltration en partie. C'est de la filtration naturelle. Pourquoi vouloir filtrer l'eau de pluie différemment que naturellement ? C'est exactement ce que fait aujourd'hui la Régie des Eaux à Moulin Rouge, elle pompe l'eau dans une sablière, la jette dans des bassins remplis de sable et pompe la nappe. C'est de la filtration naturelle. Pourquoi inventer d'autres filtrations qui coûteraient chères ? Moi, je ne comprends pas trop. Le Plateau de Frescaty, c'est pas une ZAC. Mais c'est un ensemble de parcelles vendues, louées à des associations caritatives, des collectivités locales, des sociétés privées, bientôt occupées par nos services techniques de Marly et les services de Metz Métropole. Un schéma de principe de l'aménagement global du plateau a été déjà plusieurs fois présenté au conseil municipal. Bien sûr, il est évolutif selon les opportunités. Je vais laisser la suite à Monsieur le Maire qui va vous expliquer d'autres points réglementaires précis.

M. HORY : Merci Monsieur le 1^{er} adjoint. Quelques éléments pour encore une fois mettre un peu de vert dans ce tableau noir que vous nous avez fait Monsieur ROSE. Le Plateau de Frescaty, et notamment le centre d'entraînement, sur la partie nord, il y a des arbres qui doivent être enlevés, vous l'avez dit. Vous avez dit également qu'il y avait des haies qui seraient replantées notamment en limite de parcelles. Vous avez peut-être oublié de dire que sur 2500 m², là où vont être enlevés ces arbres qui n'ont pas un intérêt écologique particulier, il y aura une nouvelle plantation faite par le FC METZ. C'était une réponse qu'ils ont faite à la MRAE ! On a parlé de l'eau, je ne m'étendrai pas trop, mais ce qui est intéressant, c'est qu'il n'y a pas de produits phytosanitaires qui seront pris en compte par le FC METZ pour l'exploitation du centre d'entraînement. C'est un engagement écrit de leur part. Si, si, je l'ai. Je peux vous le montrer. C'est la réponse à la MRAE, cela se trouve dans les 500 pages. Je n'ai pas demandé les 500 pages, juste la réponse du FC METZ. Cela permet d'aller à l'essentiel. Vous avez fait un vœu, que des sportifs amateurs puissent utiliser le centre d'entraînement. En janvier dernier, le Sporting Club de Marly s'est entraîné sur le site. C'est le premier et le seul club de la région qui s'est entraîné. C'était avant la pandémie, forcément, en janvier 2020. Ils se sont entraînés sur le terrain synthétique, il était prévu que ce soit pérennisé. Votre vœu a déjà été exhaussé par le maire de Marly et grâce au FC METZ. Pour les parkings, heureusement qu'il va y avoir des parkings ! Hormis le club professionnel, l'équipe B va également jouer, mais surtout l'équipe féminine. Elle est actuellement en division 2. J'espère qu'elle va aller en division 1. Quand 1500 personnes viendront

sur le Plateau de Frescaty voir l'équipe féminine jouer, où vont-elles se garer ? Vous allez me dire, il faudra qu'elles prennent le bus, car il y aura bien évidemment un transport en commun. Et quand ces personnes viendront voir la ligue 1 ou la ligue 2 féminines du FC METZ viennent de St Avold, du Sud Messin, de Meurthe-et-Moselle, par quel bus viendront-elles ? Elles viendront par leur propre moyen. Sans les parkings, ce serait un cirque pas possible, je ne sais pas comment ils vont se placer ! Encore une fois, nous sommes en période de pandémie, il est difficile d'avoir des jauges, mais l'année dernière, 500 à 1000 personnes venaient voir l'équipe féminine jouer à St Symphorien ou dans les autres stades. Comment les accueillir ? En plus, nous avons la chance d'avoir un club qui a des résultats, pas équivalents à 98 mais les meilleurs depuis 98, depuis plus de 20 ans ! Assister aux entraînements, s'il n'y avait pas la pandémie, il y aurait 300 à 400 spectateurs. Forcément. C'est juste la pandémie qui empêche le fait qu'il y ait des gens qui viennent les voir s'entraîner. J'ajouterais que 90 %, voire 95% des parkings qui vont être mis en place sur le centre d'entraînement sont composés du tarmac existant. Les parties bétonnées existent déjà ! Et les autres parties qui ne sont pas bétonnées, seront des parties herbeuses, cela s'appelle des « evergreen », de telle manière à pouvoir absorber effectivement toutes les eaux de ruissellement et ne pas augmenter de manière trop intempestive le béton sur ce plateau. Vous auriez pu simplement venir demander et nous vous aurions donné ces éléments. Je retiens une chose de l'intervention du 1^{er} adjoint, c'est que tout simplement nous avons respecté la légalité et encore une fois c'est simplement parce que nous avons une haute estime de vous toutes et tous, élus municipaux, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, que nous acceptons le débat. Le plus terrible, cela aurait été effectivement une séance où les uns et les autres auraient dit : « vous refusez le débat ». Mon dieu. Mais non ! On ne le refuse pas. On vous dit qu'il y a lieu de le faire. Et je vais vous dire aussi pourquoi nous avons été ici à Marly plus loin dans le débat et dans l'acceptation de ce centre. Parce que je dois vous indiquer Monsieur ROSE que la Ville de Marly s'est déjà prononcée, vous entendez bien ? Et par un vote ! La ville s'est déjà prononcée sur l'ensemble de l'implantation du FC METZ. Cela s'est fait exactement le 18 octobre 2019. Nous avons à l'unanimité, approuvé l'ensemble du projet du nouveau centre d'entraînement. Je dis bien : l'unanimité ! Il est donc indispensable de préciser que tout ce que nous avons adopté le 18 octobre 2019, et bien c'est la totalité du projet du centre d'entraînement. J'ai le nom des élus présents. Il y a des gens qui n'étaient pas là, par correction, je ne vais pas les citer. En tout cas, tous ceux qui étaient là, opposition comprise, ont approuvé à l'unanimité. C'est important. Vous voyez, vous nous auriez demandé, nous vous aurions donné les éléments ! Pour terminer, beaucoup d'entre vous l'ont compris, je suis un supporter déterminé, mais néanmoins raisonné et responsable de tous les sports et de notre club phare de la Métropole, voire de la Moselle, le FC METZ. Je dis tout simplement que son implantation dans notre ville est une chance extraordinaire, c'est une opportunité formidable pour la reconversion de l'ancienne base, d'autant plus que la ville ne sort pas un euro. C'est, pour l'essentiel, de l'investissement privé. Il y a aussi de l'investissement public, mais pas de la ville. C'est une chance de l'avoir. Je vous invite peut-être dans d'autres sujets, je ne dis pas que je ne veux pas qu'on débattenne de sujets aussi importants que l'on vient d'évoquer, mais venez discuter en amont. Ma porte est grande ouverte. Mon téléphone est facilement joignable, celui du 1^{er} adjoint aussi, ou des autres adjoints si tel ou tel cas devait arriver. Après discussion, s'il y avait des désaccords, et bien nous les exprimerons. Ici. Au sein du conseil. Nous venons de vivre une grande leçon de démocratie à Marly, un point qui n'était pas à l'ordre du jour nous a occupés plus d'une heure. C'était important que chacun puisse s'exprimer. Je ne referai pas de vote pour la simple et bonne raison, non pas que j'ai la crainte de quel que vote que ce soit, c'est déjà fait, à l'unanimité. Le 18 octobre 2019. Vous allez me dire octobre 2019 et enquête publique, il y a eu un peu de temps passé. Et oui. Que voulez-vous ! Interrogez les intervenants, les participants. Ce n'est pas la ville de Marly qui a freiné. Il y a eu un peu de la pandémie, je vous l'accorde mais pas seulement. Voilà, la séquence que j'aurais souhaitée plutôt être à la fin du conseil, nous l'avons eu au début. Ce n'est pas grave. L'essentiel est qu'elle ait eu lieu.

M. ROSE : Merci. Encore un tout petit peu s'il vous plaît. Le vote à l'unanimité en 2019 concernait l'ensemble du projet du FC METZ. Ce dont on parle ce soir, c'est l'autorisation de l'étude environnementale. C'est un petit peu différent. Quand on parle de l'ensemble du projet, il y avait phase 1, phase 2. Bien. Attendez. Venir vous voir, je veux bien. Mais moi, j'ai le dossier sous les yeux. J'ai lu les 472 pages. Je les ai lues. Et ce que je vous ai dit tout à l'heure qui était certes très long, n'était qu'une synthèse de ce qui est écrit. Je n'ai rien inventé, je ne vous ai pas donné mon avis personnel. Je vous ai juste fait état de choses que j'ai lues dans le dossier. Ensuite, vous dites quelque chose qui me fait un peu sourire. Vous dites, bin oui, c'est une grande leçon de démocratie, on parle de quelque chose. Mais si je ne vous avais pas écrit Monsieur le Maire, il ne se serait rien passé. Donc mensonge par omission. C'est tout. Alors tout petit mot sur le parking. Parking c'est risque de ruissellement, c'est écrit dans le dossier. Et puis pour le Sporting, est-ce que, ils l'ont fait une fois, je le sais, je l'ai vu sur les réseaux, mais est-ce qu'il y a comme je l'ai demandé un partenariat qui doit être signé ? C'est ça la question.

M. HORY : Il aurait dû être signé pour le SC Marly, la pandémie a reporté le dossier. Je laisse la parole au 1^{er} adjoint, c'est un détail, mais qui a son importance sur ce qui a été voté en octobre 2019 et ce qui était présenté aujourd'hui.

M. LISSMANN : Je vais vous lire la réponse que nous a faite le juriste de Metz Métropole. Ce qui est intéressant, c'est que la commune avait été très transparente puisque la DCM évoque explicitement le PA2. En outre le dossier du PC contient l'étude d'impact relative à l'ensemble du projet PA2. C'est-à-dire que quand on a voté en octobre 2019, c'était le volet environnemental sur la totalité. Et cela nous est confirmé par le juriste de Metz Métropole. On lui a demandé : y a-t-il des différences ? Il nous a dit après plusieurs heures de recherches, il n'a pas trouvé de différences dans le dossier qui a été présenté ce coup-ci et celui qui a été voté la dernière fois. Voilà.

M. HORY : Après, ce sont des interprétations de juristes, si d'aventure les uns et les autres souhaitent remettre en cause la procédure, c'est tout à fait possible. D'autres savent le faire, ici, dans cette salle, pour tellement de choses, donc une de plus, une de moins. Pour le coup, ce serait plutôt Metz Métropole qui serait visée. Ceci étant, je vous remercie d'être intervenus les uns et les autres sur un sujet qui me tient à cœur. Vous aurez compris le masque que je porte n'est pas innocent. Je vais passer au point du conseil municipal.

1.1 - FINANCES LOCALES

Vote par anticipation de crédits d'investissement 2021 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2020 s'élevaient à 1 593 339,63 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 398 334,90 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2021.

Considérant qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels avant le vote du budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2021 pour un montant total de 96 625 € pour les opérations suivantes :

Acquisition matériels informatiques	13 625,00
Réhabilitation terrain de tennis en schiste	12 000,00
Accessibilité des bâtiments	51 000,00
Sécurisation des bâtiments	20 000,00

M. HORY : Ce point a été vu en commission finances et adopté à l'unanimité, ce qui n'empêche qu'on peut intervenir sur tous les points. Y a-t-il des interventions ?

M. NOWICKI : Nous sommes actuellement fin janvier et on peut comprendre qu'il faut débloquer des crédits et verser des subventions. Mais ce qui est incompréhensible, c'est que nous n'ayons pas encore eu de débat d'orientation budgétaire. A l'instar de Metz Métropole, de la ville de Metz, et de bien d'autres communes. Cela est d'autant plus regrettable que vous avez pris seul des décisions d'augmenter notamment les tarifs des concessions de cimetière de 7%, des locations de salles pour les Marliens et pour les associations locales aussi de 7%. Nous n'avons pas eu ce débat d'orientation budgétaire, mais nous avons déjà eu un aperçu de l'orientation que vous souhaitez donner aux redevances. Dans un esprit de démocratie, il aurait été normal d'en débattre au sein de cette assemblée et de présenter ces hausses en commission des finances. Cela éviterait de voter chaque année par anticipation certains crédits. Alors vous disiez à Monsieur ROSE, vous demandez, on vous donne. Alors j'ai demandé à diverses reprises qu'on ait ce débat d'orientation budgétaire à la fin de l'année précédente ou en tout début d'année. Alors certes la loi vous permet d'adopter un budget jusqu'à la mi-avril. Mais on pourrait faire un effort à Marly, comme je vous le disais à la Métropole, à la ville centre Metz, dans d'autres communes de se réunir, de débattre, en fin d'année et de voter un budget en début d'année, de telle façon qu'on n'ait plus chaque année à voter par anticipation des

budgets d'une part. Et d'autre part, que vous décidiez seul d'augmenter des redevances, des tarifs de location, pour les Marliens et ce que je regrette pour nos associations qui ont bien du mal en ce moment.

M. HORY : C'est toujours intéressant d'être comparé aux grandes collectivités. C'est vrai que Metz, Metz Métropole, la Région, je le sais, hier pour Metz Métropole, j'ai présenté le Débat d'Orienta-tion Budgétaire. Par contre jeudi, j'interviendrai pour le budget de la Région. La ville de Marly depuis plus de 30 ans, 40 ans, du moins depuis que les débats d'orientation budgétaire existent, fait son débat d'orientation budgétaire en février. Il aura lieu en février, au regard de la crise sanitaire, je ne sais pas comment, mais il se fera. Mais avez-vous d'autres communes à me citer qui ont déjà des débats d'orientation budgétaire ? Par exemple sur les 44 communes de la Métropole, hormis Metz ? Oui, c'était bien cela la réponse.

M. NOWICKI : Je disais que le conseil municipal de Moulins les Metz se réunit ce soir, va avoir un débat d'orientation budgétaire. Notre commune voisine Augny, c'est jeudi, avec le vote du budget. Voilà entre autres. Il y en a d'autres, mais vous voulez des noms de villes très proches, nos voisines le font très rapidement.

M. HORY : Ce n'est pas l'usage à Marly et je souhaite effectivement qu'on continue à faire ainsi. Ce qui nous permet ensuite quand nous adoptons le budget, d'intégrer la reprise anticipée des résultats. Ceci dit, si on doit faire l'histoire, je rappellerai que c'est seulement ces derniers temps qu'à la Métropole, nous avons nos débats d'orientation budgétaire aussi tôt, quelques fois ils étaient plus tard. Nous le faisons en fonction de nos contraintes. Vous n'êtes pas un jeune élu. Cela fait la troisième fois que vous êtes dans l'opposition. Cela fait quand même depuis 2008 que vous savez que le débat d'orientation budgétaire intervient en février à Marly. Même moi, quand j'étais élu non pas dans la majorité, le débat d'orientation budgétaire à Marly se faisait en février. Il se fera en février, comme de coutume, bien évidemment, encore une fois, sous réserve de la crise sanitaire. Nous avons donc besoin de voter quelques crédits anticipés. Cela a d'ailleurs été fait à la Métropole, ils l'ont fait en décembre. On a quelques semaines de décalage. Où est la problématique ? Si ce n'est que faire un petit peu d'effets de manche et d'intervenir en conseil pour pas grand-chose. Mais bon, nous avons l'habitude.

Pris avis de la commission finances,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2021 des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2183	212	171	Equipement informatique mairie	1 625,00
2183	020	171	Equipement informatique mairie	2 000,00
2183	112	171	Equipement informatique mairie	10 000,00
2313	412	118	Tennis	12 000,00
2313	212	200	Accessibilité des bâtiments	10 000,00
2313	020	200	Accessibilité des bâtiments	6 000,00
2313	112	200	Accessibilité des bâtiments	10 000,00
2313	412	200	Accessibilité des bâtiments	1 000,00
2313	324	200	Accessibilité des bâtiments	5 000,00
2313	810	200	Accessibilité des bâtiments	19 000,00
2313	33	216	Sécurisation des bâtiments	20 000,00
			TOTAL	96 625,00

1.2 - FINANCES LOCALES

Avance sur subvention d'équilibre au CCAS 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLO

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement du CCAS en début d'exercice et notamment aux besoins en salaires, le Maire expose qu'il est nécessaire d'accorder au CCAS une avance sur la

subvention d'équilibre qui lui sera versée pour l'exercice 2021. Une provision correspondant aux dépenses du 1^{er} trimestre de l'année, c'est-à-dire 3/12 de la subvention accordée l'année passée, est nécessaire, soit 72 500 €.

M. SURGA : Je n'ai pas une intervention spécifiquement sur le sujet, mais ce que vous venez de dire jusqu'au paravant, m'amène à une réflexion, plus exactement une question. Parce que vous avez évoqué le fait que le DOB, c'est quelque part, j'entends, c'est mieux de le faire en février, parce que ça se faisait déjà comme ça avant. J'entends bien ce que vous dites. Je voudrais vous poser une question qui va être, je l'espère, constructive. Quel est l'avantage de le faire en février ? Vous pouvez répondre un autre jour, mais aujourd'hui, c'est peut-être la question qui peut se poser, si on veut débattre de façon constructive, on peut se poser des questions et effectivement trouver avantage ou pas. Et puis peser le pour et le contre. Est-ce que vous seriez, je veux dire, dans cette disposition de pouvoir regarder effectivement quels sont les avantages et les inconvénients ?

M. HORY : La première des choses est de ne pas mettre sous pression nos collaboratrices au niveau des services financiers. Mais c'est vrai qu'on ne manquera pas de noter et de leur indiquer que vous préférez que cela se fasse avant ! S'il y a d'autres réponses, on n'hésitera pas à vous le donner lors de la prochaine séance.

Pris avis de la commission finances,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2021 d'un montant de 72 500 € pour le CCAS.

1.3 - FINANCES LOCALES

Avance sur subvention au centre socioculturel Gilbert JANSEM 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLO

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le centre socioculturel Gilbert JANSEM sollicite une avance sur subvention d'un montant de 40 000 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Pris avis de la commission finances,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2021 d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement du centre socioculturel Gilbert JANSEM.

1.4 - FINANCES LOCALES

Avance sur subvention au Sporting Club de Football de Marly 2021

Rapporteur : M. IGEL

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive «Sporting Club de Marly » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 7 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2021, le solde sera octroyé au Sporting Club.

Pris avis de la commission finances,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2021 d'un montant de 7 000 € au Sporting Club de football de Marly.

1.5 - FINANCES LOCALES

Demande de financements pour l'éclairage du stade DELAITRE

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de Marly envisage l'installation d'un éclairage au stade Delaître en 2021.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 257 752 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des financements auprès des différents partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux : 243 162 € H.T.

Montant des honoraires : 14 590 € H.T.

Fonds de concours Metz Métropole :	100 000 € (38,80 %)
Etat - DETR 2021	103 100 € (40,00 %)
Participation financière minimum restant à la charge de la ville :	54 652 € (21,20 %)

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

Mme MOGUEN : Oui, je voulais profiter de ce point pour revenir sur la trame noire. Alors je sais qu'on en a déjà parlé à plusieurs reprises. A deux reprises en fait, mais je pense que c'est important de partager ici nos échanges avec l'ensemble du conseil municipal et avec les habitants. Je rappelle que 8 français sur 10 se disent concernés par l'état de la biodiversité, donc la trame noire, ce n'est pas un sujet secondaire. Alors pour expliquer brièvement pourquoi restaurer la trame noire, c'est important. Mais il faut savoir qu'en été, il y a plus d'un milliard d'insectes qui sont tués chaque nuit en France à cause de la pollution lumineuse. On sait que les oiseaux sont désorientés par la lumière artificielle. Leur reproduction en est affectée et certaines espèces nocturnes comme les chauves-souris, ne peuvent chasser que dans l'obscurité. Donc il y a un enjeu de biodiversité évidente. Mais pas que. C'est aussi un enjeu sanitaire. 25% des français, alors en dehors des centres villes parce que là, c'est plus, 25% des français sont affectés par la pollution lumineuse qui joue sur le sommeil, sur les cycles hormonaux. Donc voilà, j'avais une première question. Une première question que je me pose, c'est celle-ci. Est-ce que les riverains du stade Delaître ont été avertis de cet éclairage supplémentaire ? Ont été impliqués dans ce projet ? Et puis deuxièmement, de manière un peu plus globale, je m'interroge sur la logique de la politique de la ville par rapport à cet enjeu de trame noire. Alors j'ai bien compris que vous alliez prendre des mesures en faveur de la trame noire sur une ou plusieurs artères de la ville et que, bon, on en saura un peu plus dans quelques temps. Alors, c'est une bonne nouvelle, bien évidemment. Je m'en réjouis. Je me réjouis qu'il y ait une certaine peut-être prise de conscience par rapport à ces enjeux mais j'ai tout de même l'impression, mais c'est pas propre à Marly et je pense c'est un phénomène assez répandu en réalité, qu'il y a une prise de conscience que l'on peut tous avoir en tant que citoyen sur ces problématiques de biodiversité, mais c'est une prise de conscience qui n'est pas forcément mise en œuvre dans l'action en tant qu'élus. Alors je m'explique. Si on raisonne donc en tant qu'élus, sur l'ensemble du territoire de la ville, on se dit que, alors du côté de Frescaty, encore, il y aura donc à terme ces 9 terrains potentiellement de football, potentiellement éclairés pendant plusieurs heures et une zone avec plusieurs zones de logistique, gigantesques, qui vont fonctionner et qui seront éclairées là pour le coup 7 jours sur 7. 24 heures sur 24. Donc à cela donc on ajoute un éclairage supplémentaire sur le stade Delaître. Bon. J'allais dire tout s'ajoute et quand on ajoute tout, on a au final une pollution lumineuse assez conséquente sur la ville et je me demande finalement quelle est l'ambition de la ville en termes de cette trame noire, est-ce que les mesures qui sont prises en faveur donc pour restaurer cette trame noire, est-ce que ces mesures pourront jamais venir compenser les impacts négatifs de la pollution lumineuse qui est existante et qui est à venir donc sur la ville. Voilà, deux questions.

M. HORY : D'abord sur l'aspect pollution visuelle, par exemple d'un bâtiment qui serait sur la Pointe sud du Plateau de Frescaty, je vous rappellerais que vous ne pouvez pas le relier avec la politique de la ville, parce que ce n'est pas chez nous. Ce n'est pas notre ban communal. Cela ne veut pas dire que cela ne nous interpelle pas, ou ne nous intéresse pas. Je dis simplement que ce n'est pas chez nous. Comme vous, vis-à-vis de votre voisin, vous pouvez peut-être émettre un avis sur la manière dont il aménage son jardin, mais en tout état de cause, vous ne pouvez pas lui imposer, sauf réglementation bien sûr, l'esthétique de son jardin. Concernant les lampadaires pour le Sporting Club, les joueurs arrêteront leur entraînement à 21 heures. Après ils seront sous la douche, enfin, quand ils pourront le faire, c'est l'occasion de préparer le monde d'après la pandémie et de prévoir que nos footballeurs puissent avoir deux terrains à utiliser les soirs quand ils en ont besoin. Mais à 21 heures,

c'est fini. La trame noire c'est autre chose et c'est après si je ne m'abuse. C'est Michel LISSMANN qui pilote ceci en lien avec la Métropole. Concernant le centre d'entraînement du FC METZ, je vous rappelle, les professionnels s'entraînent la journée. Et si vous voulez des partenariats, avec le FC METZ, pour le coup les gens qui vont s'entraîner sur les installations du FC METZ, et si toutefois il y a un partenariat, ce sera probablement nos sportifs amateurs. Ils s'arrêteront également vers 21 heures. En hiver, ils utiliseront plutôt la partie synthétique. C'est tout le travail que je souhaite faire avec le FC METZ, et qui était bien engagé, mais que la pandémie a stoppé. Ces demandes de subventions ont pour but de porter une de nos associations, pas la seule, il n'y a pas que le Sporting Club qui utilise les installations et cela n'a rien avec la trame noire. Et pour le coup, il y a une réflexion vraiment très forte, très importante, mais ce n'est pas le sujet ce soir avec la Métropole. Et pas seulement sur la trame noire. Cela veut dire à un moment donné éteindre après 21 heures ou 22 heures jusqu'à un horaire matinal. Cela se fera quand la technique nous le permettra, quand ce sera réaliste et réalisable et également y associer la population et on compte sur vous quand j'espère on pourra faire des réunions en présentiel, pour qu'il y ait un accord majoritaire des habitants. Je laisse la parole pour quelques précisions de notre 1^{er} adjoint.

M. LISSMANN : Je vous avais évoqué la possibilité de faire une trame noire, on est en étude sur la rue de Metz, c'est-à-dire de la rue de Costes et Bellonte jusqu'au rond-point de Marly. Je me suis déjà aperçu que quand il y a des pannes de courant et que les ronds-points ne sont plus éclairés, c'est très dangereux, il y a beaucoup de circulation. Donc le but est de laisser allumer les ronds-points pour un point de vue de sécurité et de fermer tout le reste. Ceux qui sont passés ces derniers jours, ont dû voir que les lumières étaient allumées, une sur deux, parce qu'on a fait des essais, en basculant les phases, on a acheté tout le matériel, on est pratiquement prêts pour le faire. Maintenant on va communiquer pour expliquer ce qu'on fait, pour pas qu'on ait plein de gens qui nous appellent pour nous dire que c'est en panne, qu'il n'y a plus rien qui fonctionne. Après, dans les lotissements, ce sera beaucoup plus facile. On va éteindre de 23 heures à 5 heures du matin, voire 6 heures. Je ne vous cache pas Metz Métropole m'ont parlé de trame noire mais pour l'instant je n'ai plus de nouvelle. J'anticipe. Dans les lotissements, c'est plus facile, parce que généralement il y a un poste d'éclairage public. Il suffit de programmer la fermeture de l'éclairage et ça coupe. A la Papeterie, on programmera l'horloge, et puis de 23 heures à 6 heures ou 5 heures du matin, c'est fermé, c'est plus facile. On fera en sorte que le rond-point St Privat reste allumé pour qu'il y ait de l'éclairage. Mais ça, ça nécessitera de l'information à la population. Il faudra expliquer aux gens que parce que beaucoup de personnes s'imaginent que les cambriolages se font la nuit, sauf que plus de 95 % des cambriolages se font la journée. Et ce n'est pas le manque de lumière qui va augmenter le nombre de cambriolages. Partout où ça s'est fait, ça n'a pas gêné. Il faudra faire une bonne explication, une bonne information. On est sur la bonne voie. Et je vous le dis, on anticipe même sur Metz Métropole par rapport à cette zone noire qui est très importante.

M. HORY : J'espère qu'on vous a répondu de manière complète sur le sujet. La trame noire est un sujet particulièrement important, mais je le dissocie des lampadaires sportifs, parce que c'est autre chose. Cela participe bien évidemment à la pollution visuelle, mais ce n'est pas l'essentiel et finalement avec les actions que nous allons faire avec la Métropole, le bilan global d'ici quelques mois, quelques années, sera à mon sens plus intéressant dans le développement durable et dans la préservation de la biodiversité.

Pris avis de la commission finances,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'installation d'un éclairage au stade Delaître et **AUTORISE** le Maire à :

- **SOLLICITER** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € auprès de Metz Métropole pour l'installation d'un éclairage au stade Delaître,

- **SOLLICITER** le versement d'une subvention d'un montant de 103 100 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour l'installation d'un éclairage au stade Delaître,

- **ADOPTER** le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération : 257 752 € H.T.

Fonds de concours Metz Métropole :	100 000 € (41,12 %)
Etat - DETR 2021	103 100 € (40,00 %)

Participation financière minimum restant à la charge de la ville : 54 652 € (21,20 %)
La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

- **SIGNER** la convention financière à venir avec Metz Métropole.

1.6 - FINANCES LOCALES

Communication des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

M. SURGA : Merci Monsieur le Maire. Oui, je n'ai pas pu intervenir un peu plus tôt parce qu'il y avait d'autres sujets. J'en profite pour poser ma question. Je vous l'ai posé en début de séance. J'ai bien reçu le tableau des effectifs donc par les services de la ville. Donc je vous en remercie. Toutefois peut-être que je n'ai pas reçu le bon fichier parce que l'ensemble des colonnes ne sont pas renseignées. Si je pouvais avoir un tableau un peu plus complet, je vous en remercierais, parce que la partie emploi qui n'y est pas. Je n'ai que les effectifs mais pas les emplois. Donc si vous pouviez m'envoyer un tableau complet, ce serait bien.

M. HORY : On ne va pas en faire un sujet si cela ne vous dérange pas. Je vous propose d'évoquer la chose avec la DGS. Tout le monde a reçu ces points, parce que quand vous demandez quelque chose, vous ou un autre élu, nous souhaitons en faire profiter tous les élus. Effectivement Monsieur NOWICKI, je reprends juste un point que vous avez évoqué. Il est question d'augmentation de tarifs pour une concession au cimetière. Cela passera de 61 euros à 65 euros pour 15 ans. C'est effectivement 7% de plus. Comme quoi, on peut faire dire beaucoup aux chiffres. La location à l'heure pour les associations de Marly pour la salle de spectacle du Château Henrion si toutefois elles l'utilisent un jour, c'est tout le mal que je leur souhaite, passera de 1,90 euros à 2,05 euros. Ce qui correspond à 7% d'augmentation. Comme quoi la démagogie existe encore et bien ancrée chez certains élus.

L'exposé de son rapporteur entendu,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

REPERTOIRE DES DECISIONS 2020

33-2020	Fourniture et acheminement d'électricité et de services associés – Attribution appel d'offres	17/12/2020	MP
34-2020	Tarifs des concessions	28/12/2020	FI
35-2020	Tarifs des salles de sport au COSEC ou au stade A. Citroën	28/12/2020	FI
36-2020	Tarifs des installations sportives au stade Delaitre	28/12/2020	FI
37-2020	Tarifs pour les droits de place	28/12/2020	FI
38-2020	Tarifs salle de spectacle Château Henrion	28/12/2020	FI
39-2020	M2017-04 Conception et impression du journal municipal – Années 2017/2020 : Avenant 2	31/12/2020	MP

40-2020	M2017-05 Conception et impression du journal municipal – Années 2017/2020 : Avenant 2	31/12/2020	MP
---------	---	------------	----

M. HORY : Nous avons fini notre conseil municipal. Je vous propose de nous retrouver en février pour le débat d'orientation budgétaire, toujours en présentiel, à moins que des règles sanitaires nous imposent une autre manière de faire.

M. ROSE : Merci. J'avais une question sur l'expression des élus. Mais juste avant de poser ma question, je voudrais revenir à ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous avez déclaré que la prochaine fois que je vous ferai une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour, vous y réfléchiriez à deux fois. Je trouve cette réflexion quand même très très cavalière. Pour ma part, j'estime que si la demande elle est légitime, si elle intéresse l'ensemble de la population et l'ensemble des membres du conseil, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas étudiée et qu'elle soit refusée, dès lors qu'elle respecte la procédure bien évidemment. Et tout ça pourquoi ? Parce que je vous ai égratigné ? Parce que j'ai mis en question votre sens de la démocratie ? Bon. Chacun ici présent vous a entendu et prend acte de vos déclarations. Maintenant j'ai ma question. Depuis peu, nous avons le droit de nous exprimer sur le site en plus des périodiques, sur le site Marly 57, à la rubrique vie municipale, démocratie locale. Si on clique, on voit apparaître trois logos, ce sont les trois groupes ici représentés au conseil. Et une invitation à cliquer sur chacun d'eux pour lire le texte correspondant. Alors j'ai bien noté que nous pouvions changer ce texte trois fois dans l'année.

M. HORY : Je reprends ce que je disais, peut-être au moment du débat sur le centre d'entraînement du FC METZ. Le partenariat, c'est plus qu'une attitude et c'est un dialogue permanent. C'est mieux de parler en amont, vous aurez des réponses précises et si encore une fois ces réponses ne vous satisfont pas, vous aurez l'occasion par différents moyens, pas simplement au conseil, de manifester votre opposition ou votre désappointement sur tel ou tel point. Je me souviens que dans l'opposition, quand j'intervenais ici, je ne pouvais pas intervenir sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour. Vous me direz effectivement : ce n'est pas parce que ce n'était pas bien avant, qu'il faille reproduire les mauvaises manières. Franchement, je ne veux pas brider le débat. Mais encore une fois si on avait des relations apaisées, ce que je crois, pour l'essentiel, cela éviterait les procédures des uns, les fausses routes d'autres, c'est comme cela que je conçois nos relations. Peut-être que vous n'en êtes pas d'accord, en tout cas, cela permettrait d'avoir des conseils apaisés ou au moins pertinents sur des sujets véritables. Je vous invite d'ailleurs pour les problématiques de représentation sur le site internet, qui existe, parce qu'encore une fois, allez à Metz, à Montigny, à Woippy par exemple pour prendre des villes voisines particulièrement sympathiques, je crois que leur opposition n'apparaît pas sur le site internet. On est vraiment en avance dans la Métropole messine, je n'ose pas aller plus loin, sur le territoire. Posez les questions en dehors du conseil. J'ai entendu la responsable de l'information qui voyait à mon sens que vous alliez dans une impasse. Je vous passe toujours la parole.

M. ROSE : Donc il n'y a plus que deux phrases. A ce jour aucun texte n'apparaît si on clique sur les logos. Alors, moi, je vous ai envoyé un texte il y a deux semaines. Et je voulais savoir quand est-ce que vous allez le faire apparaître et sachant que le mois de janvier est bientôt fini. Voilà.

Mme GREEN : Je vais répondre très succinctement. Je ne le prends pas comme étant une attaque mais si vous aviez lu précisément le Règlement Intérieur, c'est très clairement expliqué. En fait, aujourd'hui, on a ouvert le site internet de façon à ce que vous ayez trois expressions différentes dans l'année à poster sur le site internet avec un délai, et ce délai est de 20 jours ouvrables. Donc votre texte, qu'on a bien reçu, va être mis en ligne dans le délai légal imposé par le RI. Ce n'est pas trois textes dont un remplace l'autre etc..., c'est trois textes différents. Donc au cours de l'année, en plus de l'expression que vous aurez dans le Marly News et dans les Echos de Marly, vous avez la possibilité de déposer, sous format PDF, trois textes différents.

M. HORY : Merci. Rendez-vous en février, et j'espère, encore et toujours en présentiel. A bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.



Le Maire

Thierry HORY